



Chemloul &  
Associés

## Newsletter N° 25

Octobre 2017

[Actualité juridique parue au journal officiel de la République Algérienne](#)



FINANCE

La loi n° 17-10 du 11 octobre 2017 a complété l'ordonnance n° 03-11 du 26 août 2003, relative à la monnaie et au crédit.

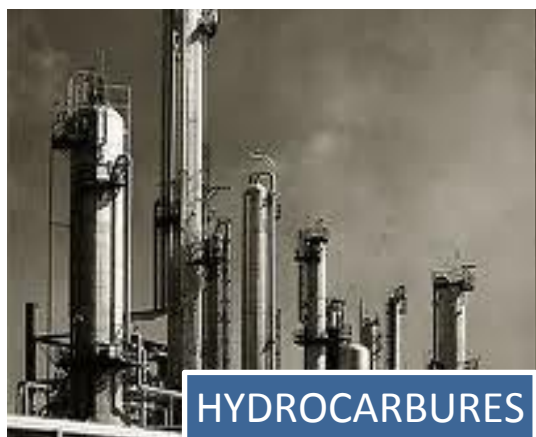
(JO n° 57 du 12 octobre 2017 p.4)



MINISTÈRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES

Le décret présidentiel n° 17-262 du 4 octobre 2017 a fixé l'organisation de l'administration centrale du ministère des affaires étrangères.

(JO n° 57 du 12 octobre 2017 p.5)



HYDROCARBURES

- Le décret présidentiel n° 17-293 du 11 octobre 2017 a approuvé l'avenant n° 6 au contrat du 30 mai 1999 pour la recherche et l'exploitation des hydrocarbures sur le périmètre dénommé « Zemoul El Kbar » (Bloc : 403 d), conclu à Alger, le 28 décembre 2016 entre la société nationale SONATRACH SPA et la société « ENI Algeria Exploration B.V. ».

(JO n° 60 du 19 octobre 2017 p.9)

- Le décret présidentiel n° 17-294 du 11 octobre 2017 a approuvé l'avenant n° 4 au contrat du 15 décembre 1987 pour la recherche et l'exploitation d'hydrocarbures liquides sur le périmètre dénommé « Zemoul El Kbar » (Bloc : 403), conclu à Alger le 10 juin 2017 entre la société nationale « SONATRACH - SPA » et la société « ENI Algeria Production B.V. (ENI) ».

[\(JO n° 60 du 19 octobre 2017 p.10\)](#)

- Le décret présidentiel n° 17-296 du 11 octobre 2017 a approuvé l'avenant n° 7 au contrat du 13 mai 1995 pour la recherche et l'exploitation d'hydrocarbures sur le périmètre dénommé « Zemoul El Kbar » (Bloc : 403 a), conclu à Alger le 16 février 2017 entre la société nationale « SONATRACH - SPA » et la société « ENI Algeria Exploration B.V ».

[\(JO n° 60 du 19 octobre 2017 p.11\)](#)



Le décret exécutif n° 17-271 du 7 octobre 2017 a fixé les attributions du ministre de la poste, des télécommunications, des technologies et du numérique.

[\(JO n° 59 du 17 octobre 2017 p.3\)](#)

- Le décret exécutif n° 17-272 du 7 octobre 2017 a organisé l'administration centrale du ministère de la poste, des télécommunications, des technologies et du numérique.

[\(JO n° 59 du 17 octobre 2017 p.7\)](#)

- Le décret exécutif n° 17-273 du 7 octobre 2017 a organisé et précisé le fonctionnement de l'inspection générale du ministère de la poste, des télécommunications, des technologies et du numérique, en application des dispositions de l'article 17 du décret exécutif n° 90-188 du 23 juin 1990, déterminant les structures et les organes de l'administration centrale des ministères.

[\(JO n° 59 du 17 octobre 2017 p.18\)](#)



Le décret exécutif n° 17-277 du 9 octobre 2017 a fixé les conditions et modalités d'organisation et de fonctionnement du service central des empreintes génétiques, en application de l'article 9 de la loi n° 16-03 du 19 juin 2016 relative à l'utilisation de l'empreinte génétique dans les procédures judiciaires et l'identification des personnes.

[\(JO n° 60 du 19 octobre 2017 p.12\)](#)



Le décret exécutif n° 17-278 du 9 octobre 2017 a institué la nomenclature algérienne des activités et des produits, conformément à l'article 7 du décret législatif n° 94-01 du 15 janvier 1994 relatif au système statistique.

(JO n° 60 du 19 octobre 2017 p.14)



Le règlement intérieur du Conseil National des Droits de l'Homme a été publié au journal officiel de la République Algérienne Démocratique et Populaire

(JO n° 59 du 17 octobre 2017 p.25)



- L'arrêté du 29 juin 2017 a organisé l'ouverture des mosquées, en application des dispositions de l'article 30 et conformément aux dispositions de l'article 31 du décret exécutif n° 13-377 du 9 novembre 2013, portant statut de la mosquée.

(JO n° 57 du 12 octobre 2017 p.20)

- L'arrêté du 29 juin 2017 a fixé la forme et le contenu du fichier national des mosquées, en application des dispositions de l'article 34 du décret exécutif n° 13-377 du 9 novembre 2013 portant statut de la mosquée.

(JO n° 57 du 12 octobre 2017 p.25)



Les arrêtés du 14 mai 2017 ont renouvelé les agréments d'organismes privés de placement des travailleurs.

(JO n° 58 du 15 octobre 2017 p.26)



- L'arrêté du 29 août 2017 a modifié et complété l'arrêté du 6 mars 2008, fixant la liste des médicaments remboursables par la sécurité sociale.

(JO n° 63 du 29 octobre 2017 p.11)

- L'arrêté du 29 août 2017 a modifié et complété l'arrêté du 6 mars 2008, fixant les tarifs de référence servant de base au remboursement des médicaments et les modalités de leur mise en œuvre.

(JO n° 63 du 29 octobre 2017 p.22)

Pour plus d'informations :

[www.chemloulletassocies.com](http://www.chemloulletassocies.com)